



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2274**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Travaux pour la réutilisation d'un bâtiment situé 4, rue Ravier, en vue de l'installation du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) - Lot n° 1 : Déconstruction-maçonneries - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public de travaux

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 18 avril 2011**Décision n° B-2011-2274**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Travaux pour la réutilisation d'un bâtiment situé 4, rue Ravier, en vue de l'installation du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) - Lot n° 1 : Déconstruction-maçonneries - Autorisation de signer un avenant n° 2 au marché public de travaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2010-1360 du 18 janvier 2010, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux de déconstruction-maçonneries (lot n° 1). Ce marché a été notifié sous le numéro 10443310, le 1er février 2010, à l'entreprise ACM Concept pour un montant de 210 021,65 € HT, soit 251 185,90 € TTC.

Ces travaux portent sur la réhabilitation d'un immeuble existant de 5 niveaux situé 4, rue Ravier à Lyon 7°.

Par décision n° B-2010-1893 du 15 novembre 2010, le Bureau a autorisé la signature d'un avenant n° 1 d'un montant de 26 685 € HT, soit 31 915,26 € TTC portant le montant total du marché à 236 706,65 € HT, soit 283 101,53 € TTC, soit une augmentation de 12,71 % du montant initial du marché. Cet avenant portait sur la dépose, par sciage du béton, de la façade de la gaine maçonnée existante pour mettre en place des conduits de ventilation, puis de reconstituer la façade par la mise en place de mur en aggloméré de ciment sur 4 niveaux.

Les modifications dues aux travaux de réhabilitation rendent nécessaire la mise en place de protections anti-pigeons sur l'ensemble des combles du bâtiment. Par ailleurs, en cours de travaux, il a été constaté un décollement de l'enduit du mur d'acrotère qui nécessite de procéder à la réfection de cette partie d'enduit.

Cet avenant n° 2 d'un montant de 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC, porterait le montant total du marché à 240 706,65 € HT, soit 287 885,15 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 14,61 % du montant initial du marché, tous avenants confondus.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 2 au marché n° 10443310 conclu avec l'entreprise ACM Concept pour des travaux en vue de l'installation du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) - lot n° 1 : déconstruction-maçonneries.

Cet avenant d'un montant de 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC, porte le montant total du marché à 240 706,65 € HT, soit 287 885,15 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - comptes 458 132 et 458 232 - fonction 023 - opération n° 818.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.